



Délibération
du Comité de l'Eau et de la Biodiversité
de la Martinique

N° 2022-02

Le Président

Assemblée Plénière du 17 février 2022

Élection du représentant du
Comité de l'Eau et de la Biodiversité de la Martinique
au Comité National de l'Eau - CNE

L'An deux mille vingt-deux et le jeudi 17 février à 9h30 s'est tenue à l'hôtel Batelière à Schoelcher, l'assemblée plénière du Comité de l'eau et de la biodiversité de la Martinique.

Membres présents :

- M. Didier LAGUERRE, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Lydia BEAULIEU, représentant des collectivités territoriales,
- M. Olivier MARIE-REINE, représentant des collectivités territoriales,
- M. David DINAL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Eugène LARCHER, représentant des collectivités territoriales,
- M. Daniel MARIE-SAINTE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Luc JOUYE de GRANDMAISON, représentant des collectivités territoriales,
- M. Marcelin NADEAU, représentant des collectivités Territoriales,
- M. Arnaud RENE-CORAIL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile GABRIEL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Alex PAVIOT, représentant de l'agriculture,
- M. Phlipp EADIE, représentant la chambre de commerce et d'industrie
- M. Roland CATIMEL, représentant des distributeurs d'eau,
- M. Maurice MONTÉZUME, représentant des pêcheurs en eau douce,
- M. Stéphane JÉRÉMIE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Yasmina ELISABETH, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Mathilde BRASSY, personnalité qualifiée,
- M. Guillaume VISCARDI, personnalité qualifiée,
- M. Philippe QUEMART, représentant le directeur de la DEAL,
- M. Jean-Baptiste MAISONNAVE, représentant le directeur de la Mer,
- Mme Magali JULIEN, représentant le directeur de l'ARS,

- M. Fabien BARTHELAT, par visio, représentant le directeur général de l'OFB,
- M. Félix BOMPY, par visio, représentant la directrice de l'ONF Martinique,
- M. Emmanuel THOUARD, délégué de l'IFREMER Antilles,
- Mme Marie-Michelle MOREAU, représentant la Directrice du CELRL.

Membres ayant donné pouvoir :

- M. Christian PALIN à M. RENE-CORAIL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Jean-Baptiste ROTSEN à Mme BEAULIEU, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile GONIER à M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, représentant des collectivités territoriales,
- M. Fred SAMOT à M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, représentant des collectivités territoriales,
- M. le préfet à Mme Stéphanie DEPOORTER, directrice adjointe de la DEAL,
- Mme la directrice de la DAAF à Mme Stéphanie DEPOORTER, directrice adjointe de la DEAL.

Membres excusés :

- M. Hugues TOUSSAY, représentant des collectivités territoriales,
- M. André LESSUEUR, représentant des collectivités territoriales,
- M. Eric BELLEMARE, représentant des consommateurs d'eau,
- Mme Arlette VIRRASSAMY, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- M. Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX, personnalité qualifiée,
- Mme Angèle DAIRE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Anne-Lise TAILAME, personnalité qualifiée.

Membres absents :

- M. Hugues COCO, représentant de la pêche maritime,
- Mme Céline ROSE, représentant le CESECEM.

Assistait de droit :

Mme Michela ADIN – Directrice de l'Office de l'Eau – ODE.

Assistaient :

M. Axel VILLARD-MAUREL – CACEM (par visio), Mme Danielle MARIE-LOUISE CAP Nord (par visio), Mme Arielle PRIAM – CTM (par visio), M. Loïc MANGEOT – ODE (par visio), Mme Gaëlle HIÉLARD - ODE, M. Emmanuel COLLIN - ODE (par visio), M. Christophe GROS – DEAL, Mme Gwen LAUDIJOIS – DEAL (par visio), M. Jean-Michel POUTIER – DEAL, Mme Flavie FRANCIETTA – DEAL, M. Ludovic LOUIS - CAP Nord (par visio), M. TERENCE LEPEL – CTM (par visio), M. Sébastien GINTZ – prestataire de service.

Considérant le code de l'environnement et notamment les articles L.213-1 et D.213-1 à D.213-12 relatifs au Comité national de l'eau,

Considérant la candidature de M. David DINAL, représentant des collectivités territoriales,

Considérant le résultat des votes des membres votants présents et représentés,

Le Comité de l'Eau et de la Biodiversité

D É C I D E

Article 1 : M. David DINAL est élu à l'unanimité des votants pour représenter la Martinique au sein du Comité national de l'eau, en sa qualité de membre du Comité de l'eau et de la biodiversité et représentant des collectivités relevant de l'article 73 de la constitution,

Ainsi délibéré et adopté par l'Assemblée Plénière en sa séance du 17 février 2022.

**Le Président du
Comité de l'eau et de la biodiversité**

Olivier MARIE-REINE

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.